

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Séance ordinaire du 11 décembre 2025

L'an 2025, le 11 décembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Harrag KOUTCHOUCK, Pierre DURAND, Mmes, Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU

EXCUSES :

Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné procuration à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Céline BAGOLLE ayant donné procuration à Monsieur Harrag KOUTCHOUCK,
Monsieur José MARTIN ayant donné procuration à Frédéric DUPIC
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné procuration à Monsieur Pierre SEVAL
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Madame Sylvie AYAYI
Madame Laetitia DA COSTA

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 01/12/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

D.2025-12-01 : Budget DM n° 3 Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Principal 2025,

Considérant l'arrêté du 21 octobre 2025 définissant le montant du prélèvement pour le redressement des finances publiques 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter qu'indiquée sur le tableau ci-dessous :

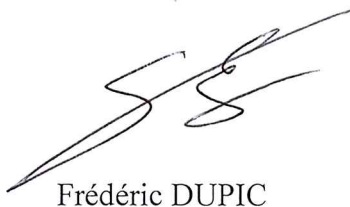
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739115-020 : Prél. / contribution pour le redressement des finances publiques	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65881-020 : Hébergement et restauration scolaires	52 851,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	52 851,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 851,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	2 851,30 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	52 851,30 €	52 851,30 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative 3 budget principal comme indiqué ci-dessus

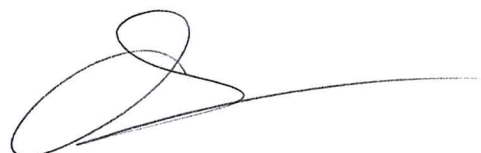
Fait à Saint-Loubès, le 11 décembre 2025

Le Président


Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance


Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr